



Michèle FREUD
FORMATIONS



*Une expérience de 25 ans
dans la formation professionnelle*

Un enseignement humaniste

*Des formations en psychologie appliquée,
psychopathologie clinique,
thérapies brèves et sophrologie*

Un cadre, une éthique, des valeurs.

157 avenue des Campotels
83700 SAINT RAPHAEL

www.michelefreud.com

ecole.freud@orange.fr
Tél. : 04 94 40 44 71



Michèle FREUD
FORMATIONS 

157 avenue des Campotels
83700 SAINT RAPHAEL
Tél. : 04 94 40 44 71

ecole.freud@orange.fr

www.michelefreud.com

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous présenter le nouveau programme de la formation en sophrologie pour les professionnels de la santé et des ressources humaines.

Nos formations sont interactives et dispensées par des enseignants ayant à cœur de partager avec passion leur pédagogie et leur expérience clinique.

Notre objectif

- Vous offrir la possibilité de parfaire vos connaissances et développer de nouvelles compétences professionnelles
- Expérimenter la pratique sous la supervision d'experts.

Nos atouts

- Une expérience de 25 années d'enseignement
- Des cours personnalisés avec un nombre limité de participants
- La transmission d'un savoir-faire et d'un savoir-être dans un environnement verdoyant, proche de la mer.

Notre spécificité

- L'enseignement basé sur une pédagogie humaniste
- Un cadre, une éthique, des valeurs.

Je reste à votre écoute pour tout complément d'information.

Au plaisir de vous accueillir

Bien sincèrement

Michèle Freud



Qualiopi
processus certifié

La certification *Qualiopi* vous garantit la qualité de nos formations dispensées



Les formations sont susceptibles d'être prises en charge par le FIFPL pour les professions libérales



Notre organisme est inscrit au Datadock.



FORMATION EN SOPHROLOGIE

Cursus essentiellement pratico-pratique pour les professionnels de la santé et des ressources humaines afin d'étoffer leur accompagnement avec des outils de stabilisation et de mieux-être en sophrologie.

> Objectifs de la formation

- Permettre d'acquérir les fondamentaux de la sophrologie et pouvoir proposer des techniques de stabilisation émotionnelle en lien avec différentes problématiques susceptibles d'être rencontrées
- Suivre plus aisément [le cycle de spécialisation de sophrothérapeute](#) proposé pour les professionnels n'étant pas sophrologues et souhaitant y participer.

> Public concerné et pré-requis

Les professionnels de la santé, thérapeutes, soignants, coachs, les professionnels des ressources humaines, ceux engagés dans la relation d'aide, dans une optique de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.

> Organisation de la formation

La formation proposée se répartit en 2 modules de 2 jours et un module de 3 jours sur une durée de 4 mois. Elle comprend :

- Un apport théorique et des outils concrets
- des études de cas cliniques
- des mises en situations et jeux de rôles
- des ateliers pratiques
- un accompagnement sur mesure et une supervision pendant la formation.

Cet intervalle laissé entre chaque module permet un temps d'expérimentation des pratiques.

Des sessions pratiques en visioconférence et une supervision entre les modules sont assurées par Michèle Freud pendant toute la formation.

Nombre de participants volontairement réduit afin d'assurer un suivi personnalisé.

FICHE TECHNIQUE

DATES

11-12/12/2021
12-13/02/2022
1-2-3/04/2022

LIEU

Saint Raphaël (Var)
Ou visioconférence si les mesures sanitaires l'exigent

TARIFS

Particuliers : 995 €
Entreprises : 1 180 €

EFFECTIF

10 personnes maximum

HORAIRES

9 h à 12 h 30
14 h à 17 h 30
soit 7 h par jour

> Moyens pédagogiques

- Exposés
- Démonstrations et études de cas
- Animations de séances.

> Supports pédagogiques

- Documents pédagogiques (présentations de type Powerpoint intégrant les savoirs théoriques et les éléments visuels nécessaires)
- Cours et documents envoyés au format PDF
- CD audio et enregistrements pour s'entraîner chez soi.

> Validation de la formation

Un certification de formation en sophrologie est délivré à l'issue du cursus.
Formation non certifiée RNCP.

> Conditions d'inscription

Les inscriptions sont prises en compte accompagnées :

- du bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- du chèque d'acompte de 200 €.

A réception du bulletin d'inscription, un entretien en visioconférence vous sera proposé afin de faire plus ample connaissance.

> Équipe pédagogique

- Michèle FREUD, psychothérapeute, sophrologue
- Sabrina REYNAUD, docteur en médecine et sophrologue
- Xavier BORRIGLIONE, sophrologue, sophrothérapeute

> Coût et modalités de règlement

Les frais de la formation s'élèvent :

- Pour les particuliers à **995 €**.

Possibilité de règlement échelonné. : déduction faite de l'acompte 3 x 265 € ou 5 x 159 €

- Pour les entreprises et organismes **1 180 €**

Ce tarif comprend l'enseignement en présentiel, tous les supports de cours, les CD audio pour un entraînement chez soi, des pratiques en visioconférence proposées par Michèle Freud ainsi que sa supervision pendant toute la durée la formation.

Hébergement et repas non compris.

> Lieu

L'ensemble de la formation a lieu à St Raphaël (Var), proche de la mer, dans un cadre particulièrement propice à la pratique des exercices de sophrologie.

> Horaires

De 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, soit 7 heures par jour. .

> Logistique (Repas et hébergements)

Nous consulter pour les différentes formules d'hébergement. Un plan d'accès et toutes informations utiles vous seront communiqués sur demande.

Possibilité de déjeuner sur place ou restauration rapide et peu onéreuse également aux alentours.

Pour tout complément d'informations, vous pourrez nous contacter par mail : ecole.freud@orange.fr ou par téléphone : 04 94 40 44 71.

Cursus en sophrologie sous forme de modules de courte durée pour les professionnels de la santé et de la relation d'aide souhaitant, dans leur accompagnement, étoffer leur boîte à ressources.

COURS 1 - 2 JOURS **11-12/12/2021**

Les fondamentaux de la sophrologie :
Historique, origines..

Les indications en prophylaxie, pédagogie et accompagnement thérapeutique

L'élaboration d'une séance

Les techniques de base

Les pratiques respiratoires

Les relaxations dynamiques

COURS 2 - 2 JOURS **12-13/2/2022**

Les techniques essentielles appliquées à l'enfant et à l'adolescent

Les techniques préconisées pour l'adulte, 1ère partie

Les différentes problématiques rencontrées

Atelier de gestion du stress

Mise en situation et nombreuses pratiques

Analyse de cas cliniques.

COURS 3 - 3 JOURS **1-2-3/4/2022**

Les techniques essentielles appliquées à l'adulte, 2e partie

Les différentes prises en charge

La sophrologie avec les seniors

Atelier sur la douleur

Analyse de cas cliniques

Mises en situation

Ateliers pratiques.

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Acceptation des conditions générales

L'inscription à toute action de formation implique l'acceptation sans réserve par le participant et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

2. Inscription

Modalités d'inscription : Toute inscription est prise en compte dans la mesure où elle est accompagnée du bulletin d'inscription dûment complété, des documents demandés, d'une confirmation de démarche ou de prise en charge par l'OPCA ou l'entreprise. Les inscriptions sont possibles par courriel sur notre site internet www.michelefreud.com. Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre chronologique de réception, (à concurrence du nombre de places disponibles). Dans le cas où une session serait déjà complète au moment de la réception d'une ou plusieurs inscriptions, Michèle Freud Formations s'engage à en informer le postulant dans les plus brefs délais.

Confirmation d'inscription : Après la validation du dossier d'inscription, un contrat ou une convention en double exemplaire vous seront adressés. Ce document validant l'inscription devra être retourné signé par retour du courrier ou par courriel.

3. Programme de l'action de formation

Le programme de l'action de formation, ses objectifs, sa durée, ses modalités d'inscription, le lieu de formation, le nom des intervenants, les modalités de validation sont décrits dans le dossier de présentation de l'action de formation et sur notre site internet : www.michelefreud.com. Ils seront repris dans le contrat ou la convention de formation envoyé(e) au participant.

4. Tarifs

Les prix indiqués sur les programmes d'enseignement sont indiqués en euros et non soumis à la T.V.A. Les frais de transport, de restauration et d'hébergement sont à la charge du participant et sous sa responsabilité.

Échéances du paiement

* Inscription à titre individuel : le règlement des formations s'effectue sous forme d'un acompte versé après le délai de rétractation (10 jours après la signature du contrat) et le solde au premier jour de la formation. Pour les formations de longue durée, l'ensemble des chèques devra être remis le premier jour de la formation.

* Inscription au titre de la formation continue : le règlement des cursus de formation s'effectue au fur et à mesure du déroulement des différentes étapes du cursus sauf autres modalités conclues expressément entre Michèle Freud Formations et l'OPCA.

5. Résiliation

Du fait de l'organisme de formation :

Faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, Michèle Freud Formations devra rembourser au stagiaire les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 alinéa 1 du code du travail).

Dédommagement, réparation ou dédit :

En cas d'annulation par l'organisme de formation, le participant ne pourra exiger quelque montant que ce soit à titre d'indemnité ou tout autre motif. Le montant versé lui sera intégralement restitué.

Du fait du participant :

Si l'annulation intervient au minimum 21 jours avant le début de la session par lettre recommandée dûment circonstanciée, le montant versé pourra être réparti sur une autre formation, majoré de 100 € pour l'entretien préliminaire et les frais de dossier, (l'acompte versé ne pouvant faire l'objet d'aucun remboursement). Dans la mesure où le désistement interviendrait après 21 jours, l'acompte demeurera acquis à l'École.

— Si le participant est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et constatée et adressée par lettre recommandée avec AR au moins 10 jours ouvrés avant le début de la session, le contrat de formation professionnelle sera résilié. Dans ce cas, l'école facturera 50 % du montant de la formation. L'acompte sera conservé par l'École.

— En cas d'annulation par le participant, par lettre recommandée avec A.R. moins de 10 jours avant le début de la session, l'École se réserve le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix de la formation à titre de dédit.

— Si le participant est interrompu en cours de formation du fait d'un cas de force majeure* dûment reconnu et constaté et adressé par lettre recommandée avec A.R. dans les trois jours de l'interruption, seules les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. L'acompte versé sera conservé par l'école majoré d'un montant de 300 € pour frais de dossier. Quel que soit le module de formation, en cas d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, constatée et prouvée, le participant sera redevable de l'intégralité du montant de la formation. L'acompte sera conservé par l'école.

*Force majeure : La force majeure s'entend de tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible empêchant l'une des parties d'exécuter les obligations mises à sa charge au titre du contrat ou rendant l'exécution desdites obligations déraisonnablement onéreuses. Sont notamment considérées comme cas de force majeure, les grèves ou conflits de travail chez l'une des parties, chez un fournisseur ou chez un opérateur national (en France ou à l'étranger), les incendies, inondations et autres catastrophes naturelles, la défaillance d'un opérateur national (en France ou à l'étranger) ou d'un fournisseur d'accès à Internet ou la modification de toute réglementation applicable à l'exécution du contrat et en rendant l'exécution impossible ou déraisonnablement onéreuse. Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de retards ou de non-exécution résultant d'un cas de force majeure.

6. Validation de la formation

Les conditions de validation de la formation sont prévues dans le dossier de présentation de l'action de formation, sur notre site internet www.michelefreud.com et reprises dans le contrat ou la convention de formation proposé au participant.

7. Propriété intellectuelle

Les termes ou dénominations Michèle Freud Formations sont réservés au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle. Michèle Freud Formations reste détentrice de tous les droits de propriété intellectuelle, droits inhérents à la conception de la formation (documents, articles, communications, logiciels, réalisation matérielle, etc.). Le participant ne pourra faire aucun usage autre que strictement personnel des produits issus de la conception de la formation.

8. Attribution de compétence juridictionnelle en cas de litige

Les relations juridiques entre Michèle Freud formations et le participant ou l'entreprise dont il dépend sont régies par le droit français. En cas de contestation entre les parties, et faute d'avoir trouvé un accord amiable, seul le Tribunal de Commerce de Fréjus est reconnu compétent lorsque le litige relève de la compétence matérielle du Tribunal de Commerce.

Dernière mise à jour septembre 2021